

**Hermillon**  
Mairie

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 02 Octobre  
2007

# Bulletin communal

## N° 57

**Présents** : Patrick ALLARD, François ANDRE, Annie ANESA, Sabine BA-ROU-MORRUGARES, André BOCHET, Danielle BOCHET, Yves DURBET, Jean DURIEUX, Michel FRUMILLON, Olivier POLAUD, Véronique VA-LET.

**Absents représentés** : Jean-Jacques BEROUD (procuration à Olivier PO-LAUD), Patrick DEIANA (procuration à Patrick ALLARD), René VOISIN (procuration à François ANDRE)

**Absente** : Marie-Claude DARBEL

### Ordre du jour

- 1 - Achats et échanges de terrains
- 2 - Demande de déclassement du domaine public
- 3 - Marché de maîtrise d'œuvre de viabilisation
- 4 - Demandes d'implantation de bâtiments professionnels
- 5 - Demande de modification du PLU de la commune
- 6 - Instauration de taxes et redevances communales
- 7 - Demande d'avis sur le projet de PLU de St Julien Montdenis
- 8 - Plan départemental forêt/filière bois
- 9 - Décisions modificatives
- 10 - Renouvellement ligne de crédit
- 11 - Restauration du tableau de la chapelle de Montandré
- 12 - Demandes de subventions
- 13 - Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade
- 14 - Redevance d'occupation du domaine public

### Approbation du compte rendu de la réunion du 27 juin 2007

**Jean DURIEUX est nommé secrétaire de séance.**

### DECISIONS

Avant de débiter la séance, le maire demande de rajouter à l'ordre du jour, un droit de préemption. Après accord du conseil, il présente le dossier.

### Droit de préemption

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle :

- Route de la Cascade n° D 2033

**Vote : 13** - Mme Anesa ne prend pas part au vote

### 1 - Achats et échanges de terrains

Le maire présente au conseil plusieurs demandes d'achats et d'échanges de terrain.

André Bochet et Olivier Polaud sortent de la salle.

### Achats ou échanges de terrains pour assurer la continuité de la route du Droux.

1) achat d'une partie de la parcelle n° 1499, section E au lieu dit « Pré Julien » pour une surface de 18 m<sup>2</sup>. Prix proposé par M. et Mme Michel Richard : 720 €.

**Vote : 11 Pour**

2) échange de trois parties de parcelles, section E, lieu-dit « Pré Julien »

n° 585p, 586p, 587p de 20m<sup>2</sup>, 37 m<sup>2</sup> et 17m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme DUPRAZ Fernand contre une surface équivalente dans la parcelle ex n° 590 « Pré Julien » appartenant à la commune.

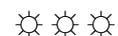
**Vote : 11 Pour**

M. et Mme DUPRAZ souhaitent acquérir le complément de cette parcelle ex n° 590.

Le conseil municipal leur demande de faire une proposition de prix.

3) échange de deux parties de parcelles, section E n° 581p et 582p pour 18 m<sup>2</sup> et 10 m<sup>2</sup> appartenant aux héritiers de M. Auguste BUTTARD contre la parcelle communale n° ZA87 « Au Désert » de 45 m<sup>2</sup>.

**Vote : 11 Pour**



### Achats ou échanges de terrains pour la création de la route de Carcavel.

1) Echange d'une partie de la parcelle n° C1759 lieu dit « Carcavel » pour 23 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BALCAEN Jean-Claude contre une surface équivalente dans la parcelle n° ZA227 appartenant à la commune.

**Vote : 11 pour**

M. et Mme BALCAEN sont intéressés pour l'achat du complément de cette parcelle n° ZA 227.

## Informations

### SALON DU LIVRE

20 et 21 octobre 2007

Invité d'honneur  
Région " Provence  
Alpes Cote d'Azur"

### LOTO DES ECOLES

Loto des écoles  
Dimanche 18 novembre 2007 à  
la salle polyvalente  
à 14 H 00

### ETAT CIVIL

#### Mariage

22/09/2007

ANESA Marie-Pierre  
et  
LOUIS Frédéric  
∞ ∞ ∞

#### Naissances

02/08/2007

Noa Louanne  
HOFMAN

02/08/2007

Romain Henri Jean  
ZOELLER  
∞ ∞ ∞

#### Décès

14/07/2007

Gabrielle Flavie  
DURBET née  
RATEL

04/10/2007

Marcel Noé  
DURIEUX

Le conseil décide de faire un courrier aux propriétaires riverains pour savoir s'ils sont intéressés par cette parcelle et de faire, le cas échéant, une offre de prix.

2) échange d'une partie de la parcelle n° C 809, "Carcavel" de 49 m2 appartenant à Mesdames LAYMOND Elise et Claudine contre une partie équivalente de la parcelle n° ZA227.

**Vote : 11 Pour**



#### Demande de M. POLAUD Alain

Echange de la partie de la parcelle n° 728 située dans la route de Parapet contre les m2 équivalents dans la parcelle communale située en dessous du chemin de la Fontanette.

**Vote : 11 Pour**

Acquisition d'une parcelle communale "Aux Trois Noyers".

Après discussion, sur l'utilité de céder ou de conserver cette parcelle pour un usage communal, le résultat du vote est le suivant :

**Conserver : 10 Pour**

**Vendre : 1 Pour**

#### Terrain "Fonds des Contamines"

Le maire informe le conseil du souhait de l'entreprise de transports DUBOIS de s'installer dans la zone des Contamines.

Deux propriétaires souhaitent échanger leurs terrains plutôt que de les vendre.

#### Terrain de M. Raoul BUTTARD

- échange de la parcelle n° 9 d'une superficie de 2410 m2 "Fond des Contamines" contre les parcelles n° ZC 31 de 519 m2 "Plan de la Grange" et la ZB 139 de 280 m2 "Le Poisour" et le solde de 1611 m2 serait pris dans la parcelle communale n° ZA 161 "Longefan"

**Vote : 1 Contre**

**9 Pour**

**1 Abstention**

#### Terrain Héritiers de M. Auguste BUTTARD

- échange des parcelles n° 7 et 8 "Fond des Contamines" d'une superficie de 1335 m2 et de 135 m2

contre la parcelle communale n° ZA 8 « Parapet » de 1000 m2.

La demande a été faite par un seul héritier, le conseil décide de reporter sa décision de l'attente d'une proposition conjointe des héritiers.

**Vote : 11 Pour**

#### 2 - Demande de déclassement du domaine public

Décision reportée.

#### 3 - Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet et le suivi des travaux sur trois secteurs du remembrement-aménagement à viabiliser

Le maire informe le conseil des résultats de la commission d'appel d'offres du 11/09/2007 qui a retenu l'entreprise VIATEC CARDO mieux disante. Le montant du marché s'élève à 52.800 € HT.

Le conseil approuve ce marché et autorise le maire à engager la procédure de passation et à signer toutes les pièces relative à ce dossier.

**Vote : 14 Pour**

#### 4 - Demandes d'implantation de bâtiments professionnels

1) demande d'installation d'une entreprise d'électricité qui souhaite acquérir deux parcelles dans la zone de Longefan (n° 1714 et n° 1716)

2) autre demande pour la création d'un commerce de primeurs sur ces mêmes parcelles.

Une proposition d'implantation conjointe de ces 2 activités sur les parcelles n° 1714 et n° 1716 est envisagée. La décision est reportée dans l'attente d'une solution commune éventuelle.

#### 5 - Demande de modification du PLU de la commune

Une modification du PLU est proposée par Monsieur le Maire. La procédure correspondante va être engagée et la commission d'urbanisme sera sollicitée pour travailler sur ce dossier.

## Informations

### RADIO CROCHET

Organisé par  
Autoprod Sonorisation  
le  
27/11/2007 à  
la salle polyvalente  
à  
20 H 30

### AFFOUAGES

Les personnes intéres-  
sées doivent se faire  
inscrire en mairie  
avant le  
19 octobre 2007  
Tirage des lots le  
23 octobre 2007  
à 18 H 00

### TELETHON

Réunion des  
bénévoles le  
14 octobre 2007  
en mairie  
d'Hermillon à  
18 H 00

### Contribution Locale Etudiant

Dossiers à retirer en  
mairie et à déposer  
au CCAS de St Jean  
de Maurienne  
Aide en direction des  
études universitaires  
pour les moins de  
25 ans

### 6 - Instauration de taxes et redevances communales

Le maire évoque la dernière ré-  
union du conseil municipal ou l'ins-  
tauration de la taxe de participation  
pour voiries et réseaux avait été  
évoquée.

Celle-ci a été écartée au profit de la  
taxe locale d'équipement.

#### Vote : 14 Pour

Détermination de son taux (compris  
entre 1 % et 5 %)

#### Vote : 1 % 2 Pour

2 % 2 Pour

3 % 10 Pour

### 7 - Demande d'avis sur le projet PLU de la commune de St Julien Montdenis

La commune n'ayant pas reçu de  
dossier, elle ne donne pas d'avis.

### 8 - Plan départemental forêt- filière bois - demande aide du conseil général

Le conseil municipal sollicite une  
aide du Conseil Général de la  
Savoie dans le cadre du plan  
départemental filière bois qui  
s'élève à 2 € le m3 pour la commer-  
cialisation du bois.

#### Vote : 14 Pour

### 9 - Décisions modificatives n° 2 - Commune

Transferts de crédits en section  
d'investissement à hauteur de  
25.500 €

#### Vote : 14 Pour

#### Service de l'eau

Ouverture de crédits en section  
d'investissement à hauteur de  
40.000 €

#### Vote : 14 Pour

### 10 - Renouvellement de la ligne de crédit

Danielle BOCHET rappelle au  
Conseil Municipal que la ligne de  
crédit consentie par le Crédit  
Agricole arrive à échéance le  
31/10/2007. Après avoir délibéré, le  
conseil municipal :

décide de renouveler cette  
ligne de crédit d'un montant  
de 100.000 €

autorise le maire à signer tous  
documents relatifs à ce dossier

#### Vote : 14 Pour

### 11 - Restauration du tableau de la chapelle de Montandré

Le maire rappelle la délibération du  
conseil municipal du 19 décembre qui  
avait sollicité des demandes de  
subventions pour la remise en état de  
la toile et du cadre du tableau de la  
chapelle de Montandré.

Une subvention de 15 % de l'Etat et  
une de 24 % du Conseil Général ont  
été accordées. Il reste à la charge de la  
commune une somme de 10.248 €. La  
durée des travaux est de 6 mois.

Le conseil doit approuver ce plan de  
financement.

#### Vote : 14 Pour

### 12 - Demandes de subventions

1) ONAC (cette association a déjà  
été aidée matériellement)

#### Vote : 14 Contre

1) Association communale des fêtes  
d'Hermillon : 1.110 €

Vote : 13 Pour - Sabine BAROU-  
MORRUGARES ne participe pas au  
vote

### 13 - Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade

Danielle BOCHET présente les  
nouvelles modalités réglementaires :  
pour tout avancement de grade, le  
nombre maximal de fonctionnaires  
pouvant être promus est déterminé  
par un taux appliqué à l'effectif des  
fonctionnaires remplissant les  
conditions pour cet avancement. Ce  
taux appelé "ratios promus -  
promouvables" remplace l'ancien  
système des quotas et est fixé par  
l'assemblée délibérante après avis du  
Comité Technique Paritaire. Il peut  
varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal accepte de fixer  
le taux à 100 %.

#### Vote : 14 Pour

### 14 - Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution du gaz

Le Maire expose les modalités de  
révision de cette redevance et après  
avoir délibéré adopte les propositions  
qui lui sont faites concernant la  
redevance d'occupation du domaine  
public par les ouvrages des réseaux  
publics de transport et de distribution  
de gaz.

#### Vote : 14 Pour

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**François ANDRE** fait part de l'installation de 11 lampadaires d'éclairage public et des panneaux de signalisation dans la zone de Longefan financés par la Communauté de Communes, Cœurs de Maurienne.

### **Yves DURBET**

- fait le point sur la réalisation des travaux connexes du remembrement-aménagement
- Michel FRUMILLON propose une visite de chantier par les conseillers municipaux
- rappelle le contentieux avec Mme DURBET Marie Rose, route de la Cascade. Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à ses demandes.

Remerciements à Mme ALLEZI et M. MEINDRE pour leurs dons de livres à la bibliothèque municipale.

### **INSCRIPTION LISTE**

#### **ELECTORALE**

**Pensez à vous faire inscrire  
avant le  
31 décembre 2007**

### **HORAIRES MEDIATHEQUE**

<b>LUNDI</b>	<b>15 H 30 à 16 H 30</b>
<b>MERCREDI</b>	<b>14 H 00 à 17 H 00</b>
<b>JEUDI</b>	<b>17 H 00 à 19 H 00</b>
<b>VENDREDI</b>	<b>14 H 00 à 17 H 00</b>

### **CLUB DES AINES RURAUX**

**Les activités ont repris le Jeudi 11 octobre 2007  
à la salle polyvalente d'Hermillon  
à 13 H 45  
Jeux de cartes, prêt de livres, scrabble, jeux de  
société.  
Repas inter-club, sorties journées etc...  
Les nouveaux adhérents seront les bienvenus**

### **CENTRE DE LOISIRS « LES CHAUDANNES » Automne 2007**

**Inscriptions au service Enfance  
Ancien évêché  
Plate de la Cathédrale  
73300 ST JEAN DE MAURIENNE  
Tél . 04 79 64 48 21**

### **CIRCULATION**

#### **REGLEMENTATION**

**Il est rappelé aux automobilistes de  
bien vouloir respecter la signalisa-  
tion en vigueur à l'intersection de la  
route de Parapet et de la route des  
Champs.**